



Formation professionnelle et sport de performance

Entreprises formatrices favorables
au sport de performance



Table des matières

Formation professionnelle et sport de performance	4
Places d'apprentissage flexibles	4
Coordination durant la formation	4
Influence du choix professionnel sur la carrière sportive	6
Soutien dans le choix professionnel	7
Informations destinées aux entreprises formatrices	8
Distinction « Entreprise formatrice favorable au sport de performance »	8
Exigences posées à l'entreprise formatrice	8
Informations destinées aux talents sportifs	9
Exigences posées au sportif	9
Swiss Olympic Talent Card	9
Marche à suivre	11
Soutien de la part du canton	12
Interlocuteurs et contacts	13

Formation professionnelle et sport de performance

Places d'apprentissage flexibles

Les talents sportifs ont besoin de places de formation leur permettant de développer sérieusement leur carrière sportive parallèlement à leur carrière professionnelle. Mener de front une formation professionnelle de base et un engagement dans le sport de performance représente un défi de taille. Les mesures requises doivent être adoptées de façon précoce afin que les talents sportifs puissent surmonter cette double charge. L'établissement d'un plan de perspectives réaliste et une planification précise des entraînements et des compétitions sont des points importants dans le processus du choix professionnel.

Afin de permettre une coordination optimale avec le sport, les souhaits professionnels prioritaires doivent éventuellement être reconsidérés. La recherche d'entreprises formatrices favorables au sport de performance étant chronophage, il est important d'entamer les démarches tôt. Ici, de l'indulgence mutuelle est indispensable : les employeurs et les apprenants doivent faire preuve de beaucoup de flexibilité et d'engagement.

Coordination durant la formation

Les trois domaines «formation» (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises), «sport» et «parents/entourage privé» sont souvent en concurrence, ce qui peut conduire à un surmenage des talents sportifs. Dans ce champ de tensions, il s'agit de maintenir l'équilibre. L'athlète doit pouvoir répondre aux exigences principales posées par les trois domaines. Ceci implique une bonne coordination des partenaires concernés. Un stage d'orientation

peut aider à estimer l'investissement en temps et la charge physique de manière réaliste.

En plus de l'apprentissage classique, certaines filières offrent la possibilité de suivre une for-

mation professionnelle scolaire à plein temps réunissant les trois catégories de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises) sous un même toit.



Influence du choix professionnel sur la carrière sportive

Le choix professionnel a une influence déterminante aussi bien sur la suite de la carrière sportive que sur le futur métier. Par conséquent, les talents sportifs doivent évaluer précisément les exigences posées par le métier et par l'entreprise formatrice. Dans certaines professions par exemple, les heures de travail sont difficilement conciliables avec les entraînements. Dans d'autres filières, la forte sollicitation physique ne permet pas d'exercer une activité sportive de manière optimale. Une liste présentant les obstacles possibles liés à chaque métier est disponible sur le site web de Swiss Olympic. Les principaux facteurs d'influence sont notamment les suivants :

Les heures de travail

des heures de travail irrégulières ou s'écartant du rythme quotidien sont possibles (travail de nuit, travail posté ou travail pendant le week-end). Si, pour les métiers concernés, le volume du travail en équipes n'est pas aussi important lors de la période de formation que plus tard, le travail en équipes est toutefois courant une fois la formation achevée.

La charge physique

certaines métiers requièrent une activité physique particulière. Selon la discipline sportive exercée et la constitution du sportif concerné, une telle charge peut avoir un effet négatif sur l'exercice d'un sport de performance. Dans certains cas, un métier impliquant une forte sollicitation physique peut s'avérer compatible avec le sport de performance, voire même bénéfique.

Les variations saisonnières

pour certains métiers, le temps de travail varie fortement selon les saisons. Selon la spécialité sportive, les variations saisonnières peuvent se révéler avantageuses ou au contraire préjudiciables pour le sportif.

Les conditions météorologiques

certaines métiers impliquent une exposition aux influences météorologiques. Ce facteur doit être pris en compte dans les réflexions en considérant le degré personnel de résistance aux conditions météorologiques (sensibilité aux maladies).

Les changements du lieu de travail

l'exercice de certains métiers implique des changements fréquents du lieu de travail (travaux de montage par exemple). Les temps de déplacement variables qui en découlent peuvent représenter un inconvénient pour le sportif.



L'offre de places d'apprentissage restreinte / les métiers rares

un métier rare ou une offre limitée en places d'apprentissage rendent difficile la recherche d'une place de formation appropriée à proximité du lieu de domicile ou d'entraînement. Des trajets conséquents pour se rendre à l'école professionnelle ou aux cours interentreprises sont souvent nécessaires.

Soutien dans le choix professionnel

Un choix professionnel ciblé et bien réfléchi peut avoir des effets très positifs sur la carrière sportive. Il est donc judicieux de se faire conseiller par un spécialiste. Swiss Olympic gère le réseau «Orientation professionnelle dans le sport de performance». Les coordonnées des conseillers en orientation professionnelle spécialisés dans les besoins particuliers des sportifs de performance sont disponibles sur le site web → www.swissolympic.ch

Informations destinées aux entreprises formatrices

Distinction «Entreprise formatrice favorable au sport de performance»

Les entreprises formatrices permettant à leurs apprenants de mener une carrière dans le sport de performance parallèlement à la formation peuvent obtenir de la part de Swiss Olympic la distinction «Entreprise formatrice favorable au sport de performance».

Conditions

Pour qu'une entreprise formatrice puisse recevoir cette distinction, l'apprenant doit au moins être titulaire d'une Swiss Olympic Talent Card Regional. Le canton concerné doit en outre disposer d'un service de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle.

Validité

La vignette est valable pour une année d'apprentissage. Le service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle doit déposer chaque année une demande de vignette auprès de Swiss Olympic. Si l'apprenant perd la Swiss Olympic Talent Card en raison de ses performances sportives, l'entreprise ne pourra obtenir la distinction que si l'athlète est en dernière année d'apprentissage et s'il était titulaire d'une Talent Card l'année précédente.

Utilité

• La vignette peut servir à l'entreprise formatrice à des fins de marketing. L'entreprise formatrice se forge une bonne réputation

en comptant un sportif de performance talentueux parmi ses collaborateurs. Le succès sportif de l'athlète donne également une image positive à l'entreprise formatrice au-delà de la période d'apprentissage.

- Les coordonnées et le logo de l'entreprise formatrice peuvent être publiés sur le site web de Swiss Olympic.
- Swiss Olympic invite les entreprises formatrices distinguées à une rencontre de réseau, ce qui est particulièrement apprécié par les entreprises formatrices, qui jugent très utile cet échange d'expérience.

Exigences posées à l'entreprise formatrice

La flexibilité est l'élément fondamental pour une formation favorable au sport de performance. Concrètement, ceci signifie que l'employeur:

- harmonise les heures de travail avec l'entraînement
- veille à ce que la charge hebdomadaire liée à l'entraînement, à l'école professionnelle et au travail soit gérable pour l'apprenant
- tient compte des compétitions afin que l'apprenant puisse s'absenter du travail durant ces jours
- prolonge la période d'apprentissage si nécessaire

Informations destinées aux talents sportifs

Exigences posées au sportif

Un comportement professionnel et une forte volonté de performance sont les conditions essentielles pour mener de front et avec succès une carrière dans le sport de performance et une formation professionnelle. Afin de pouvoir profiter d'une place d'apprentissage favorable au sport de performance, le sportif doit remplir les conditions suivantes:

- être titulaire d'une Swiss Olympic Talent Card Regional / National ou d'une Swiss Olympic Card Elite, Bronze, Argent ou Or
- effectuer au minimum dix heures d'entraînement spécifique à son sport par semaine, sous la direction d'un entraîneur disposant d'une formation correspondante
- travailler de manière individuelle, ciblée et disciplinée
- informer l'employeur en temps utile de la planification sportive
- souscrire aux engagements de «cool and clean» → www.coolandclean.ch

Swiss Olympic Talent Card

On distingue les catégories suivantes:

- Swiss Olympic Talent Card National
- Swiss Olympic Talent Card Regional
- Swiss Olympic Talent Local (sans carte)

La Swiss Olympic Talent Card est une «carte de potentiel». Elle est attribuée aux athlètes qui, selon l'évaluation de leur fédération nationale, disposent du potentiel pour embrasser une carrière dans le sport d'élite et sont promus par la fédération de manière systématique, ciblée vers la performance et durable. La durée de validité d'une Swiss Olympic Talent Card est limitée à une année. Swiss Olympic est en charge de l'attribution des cartes aux athlètes concernés. Les fédérations définissent la date du début de la validité sur la base de la planification des entraînements et des compétitions de chaque athlète.





Marche à suivre

1. Le sportif recherche une entreprise formatrice appropriée et l'informe dès le départ de ses objectifs sportifs. Le service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle peut renseigner sur les entreprises formatrices disposant ou ayant disposé d'une vignette «Entreprise formatrice favorable au sport de performance». Les entreprises formatrices actuellement titulaires d'une telle distinction figurent également sur le site web de Swiss Olympic.
2. L'entreprise formatrice clarifie les questions principales avec l'apprenant et les consigne dans un accord individuel. Cet accord complète le contrat d'apprentissage et sert d'instrument d'orientation. L'accord définit :
 - les absences régulières pour l'entraînement
 - les absences ponctuelles pour les compétitions et la gestion des absences supplémentaires
 - l'affectation des vacances (repos, sport)
 - le recours aux prestations de l'athlète à des fins de marketing et, le cas échéant, la forme de ce service
 - tous les interlocuteurs (entreprise formatrice, école professionnelle, cours inter-entreprises, sport)
3. Si le temps d'apprentissage est prolongé, il convient de le consigner dans le contrat d'apprentissage et de demander l'autorisation au service cantonal de la formation professionnelle. Cela peut être convenu au début de la formation, mais également en

cours d'apprentissage. Un rattrapage du temps de travail manqué après la fin de l'apprentissage n'est pas autorisé selon les dispositions du CO et ne peut donc pas être convenu.

4. Au terme du contrat d'apprentissage, l'entreprise formatrice peut demander la vignette «Entreprise formatrice favorable au sport de performance» auprès de Swiss Olympic via le service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle.

Conseils pour l'accord individuel :

Absences régulières : en proposant des heures de travail adaptées, l'entreprise formatrice doit permettre au sportif d'effectuer ses unités d'entraînement sans pression.

Absences ponctuelles : la gestion des absences ponctuelles (pour les compétitions ou les camps d'entraînement par exemple) doit être définie en détail. La marche à suivre et la communication en la matière doivent être bien claires pour les deux parties et les délais fixés doivent être respectés. Ceci permet aussi bien à l'entreprise formatrice qu'au sportif d'effectuer une planification efficace.

Vacances : l'apprenant doit disposer de trois semaines de vacances au moins pour se reposer. Par conséquent, l'apprenant ne doit pas utiliser plus de deux semaines de vacances pour des absences liées au sport.

Soutien de la part du canton

Responsables cantonaux de la promotion de la relève Suisse

Les responsables cantonaux de la promotion de la relève sont les interlocuteurs dédiés pour les questions générales concernant la formation et le sport de performance. Ils connaissent les offres en matière de promotion et de soutien des sportifs de performance disponibles dans le canton, et ce aussi bien dans le domaine de la formation que dans d'autres secteurs, comme la finance par exemple.

Service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle

Le service de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle est à disposition des sportifs, des entreprises formatrices et d'autres personnes pour répondre à des questions liées aux conditions de formation. Il a une vue d'ensemble sur les contrats d'apprentissage en cours dans le canton et dépose la demande de vignette «Entreprise formatrice favorable au sport de performance» auprès de Swiss Olympic.

Interlocuteurs et contacts

Responsables cantonaux

ARGOVIE

Karin Wunderlin-Rauber
BKS / Sektion
062 835 22 80 | karin.wunderlin@ag.ch

APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES

Roman Hasler
Fachstelle Sport
071 353 67 30 | roman.hasler@ar.ch

APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES

Sandra Broger
Kantonaales Sportamt
071 788 93 71 | sandra.broger@ed.ai.ch

BÂLE-CAMPAGNE

Basil Gygax
Sportamt Baselland
061 552 14 09 | basil.gygax@bl.ch

Thomas Beugger
Sportamt Baselland
061 552 14 03 | thomas.beugger@bl.ch

BÂLE-VILLE

Sandro Penta
Sportamt Basel-Stadt
061 267 57 41 | sandro.penta@bs.ch

BERNE

Martin Brin
Office de la sécurité civile, du sport
et des affaires militaires
031 636 05 06 | martin.brin@pom.be.ch

FRIBOURG

Benoît Gisler
Service du Sport
026 305 12 62 | benoit.gisler@fr.ch

GENÈVE

Jérôme Godeau
Service cantonal du sport
022 327 94 81 | jerome.godeau@etat.ge.ch

Services cantonaux de coordination LSFLB

Florian Weingartner
Departement Bildung Kultur und Sport
062 835 22 02 | florian.weingartner@ag.ch

Basil Gygax
Sportamt Baselland
061 552 14 09 | basil.gygax@bl.ch

Sandro Penta
Sportamt Basel-Stadt
061 267 57 41 | sandro.penta@bs.ch

Peter Sutter
Office de l'enseignement secondaire du 2e
degré et de la formation professionnelle
031 633 87 93 | peter.sutter@erz.be.ch

Benoît Gisler
Service du Sport
026 305 12 62 | benoit.gisler@fr.ch

Ava Monney
Service cantonal du sport
022 327 94 94 | ava.monney@etat.ge.ch



Responsables cantonaux **Services cantonaux de coordination LSFLB**

GLARIS
Ruedi Jenny
Fachstelle Sport
055 646 62 07 | ruedi.jenny@gl.ch

GRISONS
Thierry Jeanneret
graubündenSPORT
081 257 27 51 | thierry.jeanneret@avs.gr.ch

Corina Grünenfelder
Lenkungsstelle Berufsbildung und
Leistungssport
081 257 27 61
corina.gruenenfelder@afb.gr.ch

JURA
Vincent Pilloud
Office des sports
032 420 34 50 | vincent.pilloud@jura.ch

LUCERNE
Markus Kälin
Sportförderung Kanton Luzern
041 228 52 72 | markus.kaelin@lu.ch

Markus Kälin
Sportförderung Kanton Luzern
041 228 52 72 | markus.kaelin@lu.ch

NEUCHÂTEL
Patricia Gacond
Service cantonal des sports
032 889 69 11 | service.sports@ne.ch

NIDWALD
Philipp Hartmann
Abteilung Sport Nidwalden
041 618 74 06 | philipp.hartmann@nw.ch

OBWALD
André Kiser
Abteilung Sport Obwalden
041 666 62 49 | andre.kiser@ow.ch

Thilo Briel
Amt für Berufsbildung AfB
041 666 64 92 | thilo.briel@ow.ch

SCHAFFHOUSE
Roland Wanner
Kantonales Sportamt
052 632 72 90 | roland.wanner@ktsh.ch

SCHWYZ
Abteilung Sport Kanton Schwyz
041 819 19 40 | sport.avs@sz.ch

Benno Kälin
Amt für Berufsbildung
041 819 19 25 | benno.kaelin@sz.ch

SOLEURE
Reto Schläppi
Sportkommission Kanton Solothurn
079 426 13 14 | schlaepi@gmx.ch

Ruedi Zimmerli
Amt für Berufsbildung, Mittel-
und Hochschulen
032 627 28 73 | rudolf.zimmerli@dbk.so.ch

Responsables cantonaux **Services cantonaux de coordination LSFLB**

ST. GALL
Ueli Grunder
Amt für Sport
058 229 39 28 | ueli.grunder@sg.ch

Fredy Fritsche
Amt für Berufsbildung
058 229 38 81 | fredy.fritsche@sg.ch

TESSIN
Francesca Pedrazzini-Pesce
Ufficio dello Sport
091 814 58 51
francesca.pedrazzini-pesce@ti.ch

Patrick Vetterli
Scuola professionale per sportivi d'élite
058 468 62 32 | pvetterli@spse.ch

THURGOVIE
Michael Krucker
Sportamt Thurgau
052 724 29 40 | michael.krucker@tg.ch

Michael Krucker
Sportamt Thurgau
058 345 60 03 | michael.krucker@tg.ch

URI
Marie-Andrea Egli
Amt für Kultur und Sport
041 875 20 64 | marieandrea.egli@ur.ch

VAUD
Florian Etter
Adjoint pédagogique021
316 39 43 | florian.etter@vd.ch

Florian Etter
Service de l'éducation physique et du sport
021 316 39 43 | florian.etter@vd.ch

VALAIS
Vincent Ebenegger
Departement de la formation et de la sécurité
027 606 40 94
vincent.ebenegger@admin.vs.ch

Jodok Kummer
Service de la formation professionnelle
027 606 42 78 | jodok.kummer@admin.vs.ch

ZOUG
Felix Jaray
Amt für Sport des Kantons Zug
041 728 35 49 | felix.jaray@zg.ch

Benno Sidler
VINTO Jugendförderung in Sport und Beruf
041 728 57 74 | benno.sidler@vinto.ch

ZURICH
Sascha Korner Schoch
Sportamt des Kantons Zürich
043 259 52 98 | sascha.korner@sport.zh.ch

Marc Röthlisberger
Mittelschul- und Berufsbildungsamt
043 259 77 08
marc.roethlisberger@mba.zh.ch

Impressum

Editeur

Swiss Olympic
Maison du Sport
Talgut-Zentrum 27
3063 Ittigen près de Berne

Tél. +41 (0)31 359 71 11
schule-ausbildung@swissolympic.ch
www.swissolympic.ch

Rédaction

Swiss Olympic

Grafik

Claudia Egger, clixxdesign
www.clixx.ch

Photos

Keystone
Swiss Olympic
Kurt Schorrer

Tirage

1^{ère} édition
Berne, novembre 2016

National Supporter



Leading Partners

